

# QUESTIONNAIRE DE PISTAGE

## Manuel du questionnaire de pistage

L'objet de l'enquête Pauvreté et Structure familiale est de mieux comprendre la structure de parenté au sein du ménage et son insertion au sein d'un réseau de plusieurs ménages auxquels il est lié.

Les sections du cahier dépenses consacrées aux transferts ainsi qu'au crédit sont des sections tout à fait classiques qui reviennent dans toutes les enquêtes qui s'intéressent aux revenus des ménages. Ces questions permettent de quantifier l'aide dont bénéficie le ménage et l'aide qu'il a accordée à des personnes extérieures au ménage.

L'enquête Pauvreté et Structure Familiale pousse plus loin cette connaissance des réseaux d'entraide et de solidarité dont fait partie le ménage. Ainsi, les sections sur les parents et enfants des membres du ménage, ainsi que la section sur les individus qui ont quitté le ménage et leurs relations avec le ménage enquêté, sont autant de composantes qui permettent de savoir quelles sont les personnes sur lesquelles le ménage peut espérer compter ou sur lesquelles il a déjà compté par le passé. La section C pose également explicitement au ménage des questions sur les chocs qu'il a subis et ce qu'il a fait lorsqu'ils sont survenus.

Il faut donc que le ménage interrogé comprenne que l'objectif de l'enquête est de mieux comprendre les ménages et familles sénégalais dans leur spécificité, caractérisée en particulier par une solidarité importante. Ceci a été peu pris en compte par le passé, il est pourtant essentiel de mieux comprendre les réseaux des ménages.

Toutefois, pour bien comprendre la situation du ménage, il faut interroger directement les ménages qui en sont proches ou dont on pense qu'ils peuvent avoir un rôle important dans le réseau global dont fait partie le ménage. C'est pour cela qu'il faut retrouver les individus les plus importants auxquels le ménage est lié et c'est à cela que sert le questionnaire de pistage. Si l'on interroge un ménage sans interroger les ménages qui lui sont liés, on observe un seul côté et l'étude est forcément incomplète. Il faut pouvoir observer les deux parties d'une relation pour bien la comprendre.

Comme tout le reste des informations du questionnaire, les informations du questionnaire de pistage sont, bien sûr, **confidentielles** et ont pour unique objectif de mieux comprendre la situation économique des ménages. Il faut rappeler ceci au ménage s'il s'inquiète de donner des informations. Les cas délicats sont ceux des personnes qui résident à l'étranger, en particulier en Europe ou aux Etats-Unis. Si le ménage pense que les personnes que vous voulez retrouver ne souhaiteraient pas que leurs coordonnées soient communiquées, demandez si vous pouvez avoir au moins le numéro de téléphone de la personne à pister ou revenir à un moment où elle doit appeler pour lui demander son autorisation. Vous pouvez également recueillir les coordonnées de personnes qui sont plus proches que le ménage enquêté de la personne à pister et qui se sentira peut-être plus confiante pour vous donner les coordonnées de la personne à pister.

Le questionnaire de pistage est constitué d'une première partie, dans laquelle les noms de **toutes** les personnes à pister doivent être inscrits. C'est dans cette première partie qu'un identifiant de pistage leur est attribué. Cette première partie reprend simplement les informations déjà recueillies dans le cahier ménage (avec, en plus, les prénoms et nom des parents et époux à pister des membres du ménage). La deuxième partie du questionnaire de pistage est constituée par les fiches adresses, il y en a autant qu'il y a de lieux de résidence différents pour les personnes à pister. C'est dans les fiches adresses que sont recueillies les informations supplémentaires nécessaires à retrouver les individus.

**Il faut inclure l'ensemble des individus qu'il faudra pister dans le questionnaire de pistage. Tout au long de l'entretien avec le ménage et du remplissage du cahier ménage, dès qu'un individu à pister est rencontré, il faut l'inscrire. Il faut également inclure les conjoints visiteurs (du CM ou ceux qui résident à l'étranger pour les autres membres du ménage), qui ont certes été interrogés comme les autres membres du ménage, mais dont il faudra enquêter également le ménage.**

### Questions 1 à 5 : Identification du ménage

Ces questions permettent de réinscrire, outre le nom de l'enquêteur (Q.1) et la date de la collecte (Q.2), les informations qui permettent d'identifier le ménage.

Reprenez du cahier ménage les informations pour les questions 3 à 5 : N° du DR (Q.3), Nom du chef de ménage (Q.4) et N° du ménage (Q.5).

Dans le cas des ménages secondaires, vous ne disposerez pas nécessairement du N° du DR au moment de votre présence dans le ménage. Il faudra donc laisser Q.3 non renseignée.

Les questions 6 à 10 permettent l'identification des personnes à pister.

La 1<sup>ère</sup> colonne, qui précède la question 6 permet d'attribuer à chaque individu à pister un identifiant de pistage : chaque ligne correspond à un identifiant de pistage et donc à une personne à pister.

### Question 6 : Numéro de personne du membre du ménage qui est le conjoint, l'enfant ou le parent (père/mère) de la personne à suivre.

Si une personne à pister est liée à plus d'un membre dans le ménage (par exemple, dans le cas où une femme du ménage, présente avec son enfant, a son conjoint qui réside à l'étranger), il faut noter le lien le plus important selon l'ordre spécifié pour le cahier ménage (conjoint, parent, enfant et, pour les derniers, suivre l'ordre d'ânesse).

### Question 7a : Lien de parenté du membre du ménage, noté en Q.6, avec la personne à pister.

Attention au sens du lien de parenté : si la personne à pister est l'enfant du membre du ménage, il faut inscrire la modalité « 4 » (enfant).

### Exemple :

- Une femme, Aminata, est chef de son ménage. Son numéro de personne est donc 01. Son époux n'habite pas dans le ménage. Il habite ailleurs au Sénégal. Comme il est l'époux du chef du ménage, il faut le suivre. En Q.6, sur la ligne 201, il faut inscrire 01, le numéro de personne d'Aminata et, en Q.7, il faut inscrire « 1 » (époux/épouse) puisque l'individu à pister est l'époux du CM. « 201 » est dorénavant le numéro identifiant de l'époux d'Aminata qu'il faudra reporter lorsque cela sera nécessaire dans le questionnaire ménage primaire.
- Le neveu d'Aminata, Ali, vit avec elle. Ses parents vivent ensemble en France. Le numéro de personne est d'Ali est 09. Le père d'Ali s'appelle Moussa et la mère d'Ali s'appelle Aïcha. Le mari d'Aminata a déjà été inscrit dans le questionnaire de pistage (puisque il a été noté en sous-section B3.1) et a pour identifiant de pistage 201. Les parents d'Ali vont avoir pour identifiants 202 et 203. En Q.6, pour les lignes 202 et 203, il faut noter le numéro de personne d'Ali, soit 09, et le lien de parenté en 7, soit « 3 ».

### Question 7b (uniquement posée aux ménages secondaires) : L'individu à pister est-il membre du même ménage que .... (nom de la personne de référence du ménage primaire)?

Rappelons qu'un ménage secondaire est enquêté parce qu'un de ses membres est, selon les cas :

- Cas 1 : une épouse du chef du ménage primaire, lorsque le chef du ménage primaire est un homme
- Cas 2 : l'époux du chef du ménage primaire, lorsque le chef du ménage primaire est une femme
- Cas 3 : la co-épouse du chef du ménage primaire, lorsque le chef du ménage primaire est une femme

En résumé, un membre du ménage secondaire est le conjoint ou la co-épouse du chef du ménage primaire et c'est ce dernier que l'on appelle « personne de référence » du ménage primaire. Vous devrez connaître son nom en arrivant dans le ménage secondaire. Rappelons que, dans le cas 1, il est possible que l'homme soit membre à la fois du ménage primaire et du ménage secondaire, s'il est

présent régulièrement dans les 2 ménages et qu'il participe aux dépenses de deux ménages. A l'inverse, il est également possible qu'il soit uniquement membre de l'un des deux ménages. Dans le cas où il est seulement membre du ménage primaire et où il va seulement dans le ménage secondaire en visite sans participer activement aux dépenses du ménage, il figurera parmi les individus à pister. Il faudra alors inscrire la modalité 1 (« Oui, lui-même ») en Q.7b.

Autre exemple : dans un ménage secondaire où le CM est une femme. La personne de référence du ménage primaire sera son mari. La co-épouse qui vit avec le mari aura un identifiant de pistage dans le ménage secondaire et la modalité 2 (« oui, autres ») devra être retenue en Q7b.

### **Questions 8, 9 et 10 : Caractéristiques de base de la personne à suivre.**

Il faut inscrire le nom de la personne à pister (Q.8), son sexe (Q.9) et son âge (Q.10).

### **Question 11 : Nombre de fiches adresses remplies pour le ménage.**

Pour chaque ménage dans lequel il y a des individus à suivre, les deux premières pages ne sont remplies qu'une seule fois. En revanche, les fiches d'adresses sont remplies pour autant de lieux différents dans lesquels habitent des individus à suivre.

Il faut remplir Q.11 une fois que vous avez fini d'interroger le ménage. En effet, le ménage peut oublier de parler d'un enfant qui vit à l'étranger (notamment si vous n'interrogez pas directement le parent de l'enfant). **N'oubliez surtout pas de renseigner cette question, elle est fondamentale et permettra de vérifier que les fiches adresses sont au complet.**

**Exemple :** Si l'on reprend l'exemple ci-dessus : L'époux d'Aminata vit au Sénégal et les parents d'Ali vivent ensemble en France. Il y a donc trois (3) individus à suivre dans deux (2) endroits différents : il faut remplir deux fiches adresses.

## **Fiche adresse (uniquement dans le ménage primaire sauf oubli d'une co-épouse)**

### **Remarque portant uniquement sur les ménages secondaires :**

Dans les ménages secondaires, il n'y aura pas de suivi des individus. Vous n'aurez donc pas à remplir de fiches adresses. Vous remplirez seulement la première partie du questionnaire de pistage, afin que des identifiants soient attribués aux personnes importantes liées au ménage (conjoint ou co-épouses du CM, enfants, parents ou conjoints de tous les membres qui résident à l'étranger). Néanmoins, un cas exceptionnel peut survenir qui nécessitera de remplir une fiche adresse : si, dans le ménage primaire, le chef du ménage est un homme, qu'il est absent au moment de votre passage ou s'il ne réside pas dans le ménage et si son épouse oublie de mentionner une de ses co-épouses, alors cette co-épouse « découverte » grâce à l'enquête auprès du ménage secondaire devra être pistée. Il est aussi possible que le CM se soit marié entre le moment où vous avez interrogé le ménage primaire et le moment où le ménage secondaire est enquêté. En résumé, si vous « découvrez » l'existence d'une épouse du CM primaire ou d'une co-épouse du CM du ménage primaire (quand c'est une femme), il est alors obligatoire de remplir une fiche adresse.

Il faut remplir autant de fiches adresses qu'il y a d'adresses différentes. Il faut inscrire le numéro de la fiche adresse au haut de chaque page d'une fiche adresse.

**Il faut constamment garder à l'esprit que l'objectif est de RETROUVER les personnes à pister pour les interroger. Il ne s'agit donc pas simplement de savoir vaguement où elles habitent. Mettez-vous dans la situation où vous devriez, en quittant le ménage interrogé, aller directement à la recherche des personnes à pister.** Bien sûr ceci n'est pas vrai (la recherche des personnes à pister sera centralisée à Dakar et répartie sur les enquêteurs de façon égale). **Des renseignements du**

type « habite à Banjul » seulement sont complètement inutiles et vous obligeront à revenir interroger le ménage de nouveau pour obtenir les informations nécessaires à retrouver un individu (une fois que votre questionnaire aura été contrôlé).

**Questions 1 à 5 :** Ce sont les mêmes que les questions 1 à 5 de la 1<sup>ère</sup> partie du questionnaire de pistage. Elles servent encore à identifier le ménage.

#### **Question 6 : Individus vivant à l'adresse notée dans la fiche**

Continuons l'exemple avec Aminata et son fils Ali. Il y aura 2 fiches adresses : la 1<sup>ère</sup> pour l'époux d'Aminata et la 2<sup>ème</sup> pour les parents d'Ali. Sur la 1<sup>ère</sup> fiche adresse (n° 01), il faut inscrire le numéro 201. Une fois que vous êtes sûr que personne d'autre à pister ne réside avec l'époux d'Aminata, inscrivez XXX dans les cases autres que « 1er ind ». Sur la 2<sup>ème</sup> fiche adresse (n° 02), il faut inscrire les numéros 202 et 203, identifiants de pistage des parents d'Ali. Une fois que vous êtes sûr que personne d'autre à pister ne réside avec les parents d'Ali, inscrivez XXX dans les cases allant de « 3<sup>ème</sup> ind. » à « 8<sup>ème</sup> ind. »

#### **Question 7 : Lieu de résidence des personnes listées en Q.6**

Rappelons qu'une fiche adresse, comme son nom l'indique, correspond à un lieu de résidence. Il s'agit ici de savoir dans quel type de région résident les personnes à pister.

#### **Questions 8 à 12 : Coordonnées du logement des personnes à suivre**

Inscrire l'adresse (Q.8), la communauté (Q.9), le département ou la région (Q.10) et le pays (Q.11) du logement des individus à suivre. Inscrire en Q.12 le numéro de téléphone du logement principal.

Un espace est réservé pour recueillir tous les détails utiles permettant de retrouver le logement des personnes. Il ne faut pas hésiter à recueillir des descriptions physiques et éventuellement une carte à la fois du logement mais aussi du quartier ou de la communauté dans laquelle résident les individus.

#### **Questions 13 à 16 : Coordonnées individuelles des personnes à suivre**

Dans ces questions, il s'agit de recueillir les informations individuelles sur les personnes notées dans la fiche. En effet, même si ces personnes résident ensemble, on peut recueillir, en plus des coordonnées du logement, des informations différentes sur chacune : téléphone portable (Q.13), adresse de messagerie Internet (Q.14), nom de l'employeur (Q.15) et adresse de l'employeur (Q.16).

#### **Questions 17 à 19 : visite éventuelle des personnes à suivre**

Les personnes à pister peuvent venir en visite dans le ménage, soit pour une occasion particulière, soit parce qu'elles ont l'habitude de le faire de toute façon. En Q.17 on demande si la personne à pister va venir en visite dans les ménages **au cours des 12 prochains mois**. S'il n'y a pas de visite prévue et complètement sûre mais que la personne vient d'habitude chaque année, il faut inscrire « oui » puis noter la date la plus proche pour la visite éventuelle, en Q.18 et l'occasion de la visite en Q.19.

**S'il n'y a pas de visite attendue ou prévue, passer à la personne suivante de la fiche adresse (revenir à Q.13 mais pour la personne suivante).**

#### **Question 18 : Date de la prochaine visite**

Inscrire la date de la visite la plus proche et la plus probable. Si la visite est prévue à un horizon très proche, reprenez rendez-vous avec le ménage pour passer au moment de la présence du visiteur.

#### **Question 19 : Raison ou occasion de la prochaine visite**

Les individus à pister peuvent venir en visite à l'occasion d'une fête religieuse (tabaski ou korité), d'une fête familiale (naissance ou d'un mariage) ou simplement à cause des vacances d'été (ça peut être le cas des enfants scolarisés loin du lieu de résidence du ménage). Aussi, la visite peut ne pas avoir de raison particulière, dans ce cas vous pourrez inscrire la modalité 5, « autre ».

Les questions 20 à 24 permettent de recueillir d'autres informations utiles à retrouver les personnes. Si vous avez déjà pu recueillir les coordonnées (précises) du lieu de résidence ainsi que des coordonnées personnelles des individus à pister, ces questions ne sont pas indispensables. **Ces dernières questions sont, en revanche, cruciales si vous n'avez pas réussi à obtenir d'informations avant. C'est ici la dernière occasion de recueillir des informations permettant de retrouver les personnes à pister, même de façon indirecte.**

**Question 20 : Autres endroits fréquentés (mosquées, églises, cafés)**

Si une personne à pister fréquente régulièrement un lieu public, vous pouvez recueillir le nom et l'adresse de ce lieu, ainsi que les moments auxquels la personne à pister s'y trouve (par exemple si elle assiste à la messe tous les dimanches à l'église ou si elle a un café de prédilection).

**Question 21 : Autres caractéristiques**

Vous pouvez ici recueillir des caractéristiques supplémentaires sur les personnes à pister. Ce peut être des informations sur :

- les fonctions (hors emploi) occupées : la personne à pister occupe un rôle dans sa communauté, est populaire et connue là où elle habite;
- les autres membres du ménage de la personne à pister: lieu de scolarisation de ses enfants s'il est connu, informations sur son conjoint ou toutes personnes qui résident avec elles;
- des caractéristiques physiques (personne particulièrement grande ou petite, yeux ou cheveux d'une couleur particulière).

**Question 22 : Personne d'influence résidant près des personnes à suivre.**

Il est possible que les individus recherchés résident près d'une personne connue : médecin, marabout ou griot par exemple. Demandez si c'est le cas et notez le nom et l'adresse de cette personne.

**Question 23 : Personne dont les coordonnées sont disponibles et qui peut aider à retrouver les personnes à pister**

Cette question est le dernier recours si vous n'avez pu obtenir d'informations précises précédemment. Si le ménage ne veut pas ou ne peut pas vous donner d'informations sur la personne à pister, il s'agit ici de contourner le problème et de lui trouver une solution différente en demandant les coordonnées d'une autre personne, extérieure au ménage, qui pourrait aider à trouver la personne à pister. Par exemple, si la personne à pister est le père, résident à l'étranger, d'un enfant du ménage dont la mère est présente mais que le père et la mère sont séparés et qu'elle n'a plus aucune nouvelle du père, mis à part la ville dans laquelle il réside, vous pouvez ici demander les coordonnées des parents du père. Il y a de fortes chances pour que la mère les connaisse. Par la suite, il faudra retrouver les parents et ceux-ci seront peut-être mieux à même de vous renseigner.

**Question 24 :** Cet espace est réservé pour toutes autres observations qui pourraient aider à retrouver les personnes enquêtées.